

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF906

présenté par

M. Delautrette, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi, Mme Runel, Mme Thomin, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	500 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	500 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialiste et apparentés vise à maintenir l'effort budgétaire de l'État en faveur de la rénovation énergétique des logements en rétablissant la dotation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au niveau de 2025, soit 2 milliards d'euros, contre 1,5 milliard d'euros prévus dans le projet de loi de finances pour 2026.

La rénovation énergétique constitue l'un des piliers de la transition écologique et sociale de notre pays. Le dispositif MaPrimeRénov' a permis, depuis sa création, d'accompagner plusieurs centaines de milliers de ménages dans la rénovation de leur logement, contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre la précarité énergétique.

Le projet de budget pour 2026 acte toutefois une baisse de 500 millions d'euros des crédits destinés à l'Anah, au motif d'un « recentrage » du dispositif sur les logements prioritaires et d'une plus grande mobilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE). Cette réduction budgétaire interviendrait alors même que le Gouvernement affiche l'objectif de 700 000 rénovations par an d'ici 2030.

Il est ainsi difficilement envisageable de réduire la dotation financière tout en augmentant le nombre de rénovations énergétiques ». Cette contradiction met en péril la trajectoire nationale de décarbonation du parc résidentiel, mais aussi l'activité de tout un secteur — artisans, entreprises du bâtiment, PME — qui dépend de la stabilité de ces aides.

En maintenant le budget de MaPrimeRénov' à 2 milliards d'euros, cet amendement permet de préserver la dynamique de rénovation engagée depuis plusieurs années, de soutenir le pouvoir

d'achat des ménages modestes et intermédiaires face aux coûts de l'énergie, et de favoriser la création d'emplois locaux non délocalisables dans le bâtiment et la rénovation.

Cet effort financier est à la fois écologique, social et économique. Il s'inscrit dans la continuité des engagements de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, tout en garantissant une transition juste pour les ménages.

Afin d'assurer sa recevabilité, Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est donc proposé de majorer, en AE et CP, les crédits de l'action 04 du programme 135 de 500 millions d'euros par la minoration à due concurrence des mêmes crédits au sein de l'action 01 du programme 109. Le but de notre groupe n'est pas de réduire les crédits alloués au programme « Aide à l'accès au logement » mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.